

STATUTS ET CADRE INSTITUTIONNEL

Extraits des statuts

Extrait de l'article 1 des statuts : Dénomination

Pour répondre aux objectifs définis par l'ordonnance n°82/273 du 26 Mars 1982, de l'article du code du travail L5314-2 modifié par la Loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 – article 208, de la charte fondatrice des missions locales adoptée le 12 décembre 1990, et de la Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, il est créé une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant pour dénomination :

Mission Locale de CHATEAUROUX

Extrait de l'article 2 des statuts : Objet et Missions

Conformément aux textes de référence, cités à l'article 1 des présents statuts, **la Mission Locale de Châteauroux**, dans le cadre de ses missions de service public pour l'emploi, a pour objet l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus, sans exclusion et sans prérequis de quelque nature que ce soit, en les aidant à construire un itinéraire d'insertion professionnelle et sociale et à surmonter l'ensemble des difficultés auxquelles ils sont confrontés (citoyenneté, accès aux droits, emploi, engagement, formation, logement, orientation, mobilité, ressources, santé, ...) en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

La Mission Locale de Châteauroux concourt également à la mise en œuvre de l'obligation de formation, définie à l'article L114-1 du code de l'éducation.

La Mission Locale de Châteauroux s'inscrit par ailleurs dans les finalités de l'*Information Jeunesse* en favorisant l'autonomie des jeunes, leur engagement social, leur épanouissement personnel, leur formation permanente, etc...

La Mission Locale de Châteauroux développe son action en partenariat étroit avec les acteurs du territoire et en concertation avec l'ensemble des services publics, des partenaires socio-économiques et le secteur associatif concerné en vue de renforcer ou de compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment en faveur des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale.

Pour ce faire, **la Mission Locale de Châteauroux** mettra en œuvre tous les dispositifs réglementaires existant dans ces domaines d'interventions et plus particulièrement les différents programmes nationaux destinés à aider l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans, mais aussi des solutions, espaces et outils d'information des jeunes accessibles à un public plus large.

La Mission Locale de Châteauroux pourra initier ou s'inscrire dans tout projet adapté aux besoins des jeunes de son territoire, favorisant leur repérage, leur information, leur (re)mobilisation, leur insertion professionnelle et sociale, y compris des projets et des partenariats la conduisant à intervenir de manière secondaire auprès de publics âgés de moins de 16 ans et/ou plus de 25 ans révolus.